

reille chose est possible—que le gouvernement provincial peut empiéter sur les droits du gouvernement fédéral en adoptant une loi qui doit neutraliser la loi que nous avons adoptée, et que pour se protéger les promoteurs du bill devront revenir nous demander notre protection. Suivant le "British North North America Act", il y a certaines choses que nous ne pouvons pas faire. Nous ne pouvons empiéter sur les droits des provinces, et elles ne peuvent empiéter sur les nôtres. Si nous empiétons sur les droits que donne la constitution, elles peuvent les réclamer devant les tribunaux. C'est là où elles doivent s'adresser. Je m'en tiens donc à ma motion.

La Chambre se divise sur l'amendement, qui est rejeté à la suite du vote suivant:

DANS L’AFFIRMATIVE:

Les honorables sénateurs

Bostock,	Merner,
Boucherville, de,	Perley,
Coffey,	Poirier,
Davis,	Power,
Landry,	Tessier,
McMillan,	Wilson.—12.

DANS LA NEGATIVE:

Les honorables sénateurs

Béique,	Jaffray,
Beith,	Lougheed,
Bernier,	Macdonald (Victoria),
Bolduc,	MacKeen,
Powell	McGregor,
(Sir Mackenzie),	McHugh,
Campbell,	McKay (Truro),
Casgrain,	McLaren,
Choquette,	McMullen,
Costigan,	McSweeney,
Derbyshire,	Owens,
Dessaulles,	Riley,
Douglas,	Ross (Middlesex),
Ellis,	Scott,
Ferguson,	Watson,
Gibson,	Yeo.—31.

L'honorable M. DAVIS: J'ai donné avis d'un nouvel amendement. Je propose que le bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié par le biffage de l'article 6 du dit bill, qui se lit comme suit:

La compagnie peut acquérir et mettre en service les ouvrages de toute autre compagnie, possédant des pouvoirs, en totalité ou en partie, semblables aux siens et acquérir le capital social, les obligations, droits, immunités, pouvoirs, privilèges ou propriétés de toute telle compagnie, et peut conclure des arrangements pour opérer une fusion avec toute telle compagnie, aux termes et conditions dont il est convenu, subordonnément aux restrictions que les directeurs jugent convenables; mais cet autre arrangement doit être au préalable

approuvé par les deux tiers des votes à une assemblée spéciale des actionnaires dûment convoquée pour en délibérer, à laquelle assemblée des actionnaires représentant au moins les deux tiers en valeur du capital social doivent être présents ou représentés par fondés de pouvoirs.

C'est l'article qui a pour objet la fusion. Il tend à dire qu'il sera permis à cette compagnie d'acheter des actions offertes en vente, ou de se fusionner avec une autre compagnie ou d'absorber toute autre compagnie du même genre. Je ferai remarquer que nous ne faisons pas un pas dans la bonne voie. Aux Etats-Unis on a eu une leçon relativement aux coalitions, et on essaie de s'en débarrasser, et nous reñdons facile au peuple la formation des coalitions. Ce bill est un bill relatif à une compagnie de force hydraulique, qui lui donne le droit d'exploiter des forces hydrauliques dans tout l'Ontario et tout Québec et plus tard peut-être dans les autres provinces. Je désire appeler l'attention sur le fait que si nous adoptons le présent bill, cette compagnie pourra absorber toutes les autres compagnies de ces deux provinces et étendre ses opérations dans d'autres provinces. Qu'arriverait-il si les forces hydrauliques du Dominion tombaient sous l'autorité d'une seule compagnie? Que ferait le peuple? Je crois que c'est un article que la Chambre doit étudier avec soin. Je crois que nous ne devons pas faire une législation qui permette à cette compagnie d'absorber toutes les compagnies de forces hydrauliques du pays. A mon avis, nous faisons un faux pas.

L'honorable M. CASGRAIN: Je ferai remarquer que cette disposition est empruntée à la loi des compagnies.

L'honorable M. DAVIS: Cela ne fait aucune différence.

L'honorable M. BEIQUE: Le capital de la compagnie n'est que d'un million. Elle ne peut donc pas faire une très forte coalition (trust).

L'honorable M. McCALLUM: Je crois qu'il y a beaucoup de logique dans l'amendement proposé par l'honorable sénateur de Prince-Albert. Peu m'importe à quelle loi, loi des compagnies ou autres, à laquelle cette disposition est empruntée, nous avons raison de combattre les coalitions, et si cet article permet à la compagnie de fusionner